

M. Schumann; Ses explications de vote (p. 827); Art. 22 : *Amendement de M. Delom-Sorbé* (p. 870); Art. 23 : *Amendement de Mme Peyroles* (p. 877); Art. 24 : *Amendement de M. Delom-Sorbé* (p. 878); du Président de la République : Art. 102 : *Ses observations* (p. 1875); Articles réservés : Art. 90 : *Son amendement* (p. 1964). — d'une proposition de loi de M. Bardoux relative à l'élection des membres de la Chambre des Députés : *Discussion générale* (p. 1335); Art. 4 : *Amendement de M. Poimboeuf* (p. 1456); Art. 14 : *Ses observations* (p. 1499); Art. 16 : *Son amendement* (p. 1500); Art. 34 bis nouveau : *Ses observations* (p. 1533). — Est entendu sur le règlement de l'ordre du jour (p. 1928). — Prend part à la discussion de la proposition de loi de M. Lamine-Guèye tendant à fixer le régime électoral et la compétence des assemblées locales des territoires d'outre-mer : Art. 22 : *Son amendement* (p. 2264).

LAHOUSSE (M. Charles), Député du département de la Gironde.

Son élection est validée (A. de 1945, p. 45).
= Est nommé membre : de la Commission de l'équipement national et de la production (A. de 1945, p. 138); de la Commission de la presse, de la radio et du cinéma (p. 139).

Interventions :

Prend part à la discussion du projet de loi portant fixation du Budget général de l'exercice 1946 (Services civils) : **LOI DE FINANCES** : *Amendement de Mme Braun à l'article 43* (A de 1945, p. 322).

LAÏHDARI (M. Smaïl), Député du département de Constantine et territoire de Tougourt (Collège des électeurs français musulmans non citoyens).

Son élection est validée (A. de 1945, p. 44).
= Est nommé membre : de la Commission des moyens de communication et des P. T. T. (A. de 1945, p. 138); de la Commission des affaires économiques, des douanes et des conventions commerciales (A. de 1946, p. 556).

Interventions :

Intervient au cours de la discussion sur la confirmation des pouvoirs au général de Gaulle : *Motion de M. Baumel tendant à la constitution d'un Gouvernement tripartite* (A. de 1945, p. 78).
— Prend part à la discussion : des conclusions de M. Lacroix sur les opérations électorales du département d'Oran (A. de 1946, p. 468); — du projet de loi portant amnistie applicable à l'Algérie : Art. 2 : *Amendement de M. Bendjelloul* (p. 537); Art. 3 : *Amendement de M. Bendjelloul* (p. 539); Art. 3 : *Amendement de M. Bendjelloul* (p. 540); Art. 5 : *Amendement de M. Bendjelloul* (p. 541); — d'interpellations sur la liberté de la presse (p. 729); = S'excuse de son absence et obtient un congé (A. de 1945, p. 233).

LAMARQUE-CANDO (M. Pierre-Charles), Député du département des Landes.

Son élection est validée (A. de 1945, p. 45).
= Est nommé membre de la Commission de l'agriculture et du ravitaillement (A de 1945, p. 138).

Dépôts :

Le 18 décembre 1945, une proposition de loi portant statut du métayage, n° 131. — Le 5 février 1946 une proposition de loi tendant à l'institution d'Offices agricoles départementaux, n° 350. — Le 14 février 1946, une proposition de loi tendant à revenir à la structure donnée par la loi du 15 août 1936 à l'Office national interprofessionnel des céréales, n° 416. — Le 22 février 1946, un rapport au nom de la Commission de l'agriculture sur : I. Le projet de loi portant modification de l'ordonnance du 17 octobre 1945 relative au statut du fermage ; II. Les propositions de loi : 1° de M. Félix Garcia et plusieurs de ses collègues tendant à aménager la législation relative à la transformation du métayage en fermage ; 2° de M. Marcel Pouyet et plusieurs de ses collègues tendant à modifier l'ordonnance du 17 octobre 1945 portant statut du fermage et conversion du métayage en fermage ; 3° de M. André Marie et plusieurs de ses collègues tendant à compléter, dans l'intérêt des paysans, les dispositions de l'ordonnance n° 45-2380 du 17 octobre 1945, relative au statut juri-

dique du fermage ; 4° de M. André Marie et plusieurs de ses collègues tendant à modifier l'ordonnance du 4 décembre 1944 sur la désignation des membres des commissions paritaires agricoles ; 5° de M. Olivier de Sesmaisons et plusieurs de ses collègues tendant à modifier et à compléter les ordonnances du 17 octobre 1945 sur le statut du fermage et du 4 décembre 1944 relative aux commissions paritaires compétentes pour statuer sur les contestations entre bailleurs et preneurs de baux à ferme ; 6° de M. Joseph Delachenal tendant à modifier l'article 47 de l'ordonnance du 17 octobre 1945 relative au statut juridique du fermage, n° 494. — Le 22 mars 1946, un rapport supplémentaire au nom de la Commission de l'agriculture sur : I. Le projet de loi portant modification de l'ordonnance du 17 octobre 1945 relative au statut du fermage ; II. Les propositions de loi : 1° de M. Félix Garcia et plusieurs de ses collègues tendant à aménager la législation relative à la transformation du métayage en fermage ; 2° de M. Marcel Pouyet et plusieurs de ses collègues tendant à modifier l'ordonnance du 17 octobre 1945 portant statut du fermage et conversion du métayage en fermage ; 3° de M. André Marie et plusieurs de ses collègues tendant à compléter, dans l'intérêt des paysans, les dispositions de l'ordonnance n° 45-2380 du 17 octobre 1945, relative au statut juridique du fermage ; 4° de M. André Marie et plusieurs de ses collègues tendant à modifier l'ordonnance du 4 décembre 1944 sur la désignation des membres des commissions paritaires agricoles ; 5° de M. Olivier de Sesmaisons et plusieurs de ses collègues tendant à modifier et à compléter les ordonnances du 17 octobre 1945 sur le statut du fermage et du 4 décembre 1944 relative aux commissions paritaires compétentes pour statuer sur les contestations entre bailleurs et preneurs de baux à ferme ; 6° de M. Joseph Delachenal tendant à modifier l'article 47 de l'ordonnance du 17 octobre 1945 relative au statut juridique du fermage, n° 727.

Interventions :

Prend part à la discussion du projet de loi portant fixation du Budget général de l'exercice 1946 (Services civils) : AGRICULTURE (A. de 1945, p. 468). — Est entendu sur le règlement de l'ordre du jour (A. de 1946, p. 1193) ; — Prend part à la discussion du projet de loi

relatif au statut du fermage, en qualité de *Rapporteur* de la Commission de l'agriculture : *Donne lecture de son rapport* (p. 1245) ; Art. 1^{er} : *Ses observations* (p. 1267) ; Art. 2 : *Amendement de M. Castera* (p. 1268) ; *Amendement de M. Depreux* (p. 1269) ; Art. 4 : *Amendement de M. de Baudry d'Asson* (p. 1270) ; *Amendement de M. Vée* (p. 1271) ; Art. 9 : *Amendement de M. Depreux* (p. 1272) ; Art. 12 : *Amendement de M. Delcos* (p. 1278) ; Art. 13 : *Amendement de M. Mauroux* (p. 1291) ; *Amendement de M. Ruffe* (p. 1292) ; Art. 14 : *Amendement de M. Defos du Rau* (p. 1293) ; *Amendement de M. Ramarony* (p. 1295) ; Art. 15 : *Amendement de MM. de Raulin et Bocquet* (p. 1296) ; *Amendement de M. Garcia* (p. 1299) ; *Amendement de M. Gros* (ibid.) ; *le retire* (p. 1300) ; *Amendement de M. Delorme* (p. 1300) ; Art. 16 : *Amendement de M. Soustelle* (p. 1303) ; *Amendement de M. Depreux* (ibid.) ; Art. 17 : *Amendement de M. Mauroux* (p. 1305) ; *Amendement de M. Castera* (ibid.) ; *Amendement de M. Depreux* (p. 1306) ; *Amendement de M. de Raulin* (p. 1307) ; *Amendement de Terpend* (p. 1308) ; *Amendement de M. Mauroux* (ibid.) ; Art. 20 : *Amendement de M. Delcos* (p. 1311) ; *Amendement de M. Ruffe* (p. 1314).

LAMBLIN (Mlle Solange), Député du département de la Seine (1^{re} circonscription).

Son élection est validée (A. de 1945, p. 46).
= Est nommée membre de la Commission de l'éducation nationale et des beaux-arts, de la jeunesse, des sports et des loisirs (A. de 1945, p. 138).

Dépôts :

Le 20 décembre 1945, une proposition de loi tendant à modifier l'ordonnance du 11 octobre 1945 en vue de faciliter le logement des familles et d'assurer un gîte aux locataires expulsés en vertu de l'ordonnance du 14 novembre 1944, n° 140. — Le 5 avril 1946, un rapport au nom de la Commission de l'éducation nationale et des beaux-arts, de la jeunesse, des sports et des loisirs sur la proposition de résolution de M. Armand de Baudry d'Asson et plusieurs de ses collègues tendant à inviter le Gouvernement à rétablir l'indemnité de doctorat au personnel